



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8390^e séance

Lundi 5 novembre 2018, à 10 h 25

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ma Zhaoxu	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Tumsyh
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Tenya
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 29 octobre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/971)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 29 octobre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/971)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/971, qui contient le texte d'une lettre datée du 29 octobre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de présenter à nouveau un exposé au Conseil sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Le Bureau des affaires de désarmement est en contact régulier avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à ce sujet. Je me suis entretenue avec le Directeur général de l'OIAC jeudi dernier, le 1^{er} novembre, et j'aurai plaisir à le revoir dans deux semaines, lorsque je me rendrai à La Haye pour délivrer un message au nom du Secrétaire général à l'ouverture de la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes chimiques.

Au cours du mois écoulé, ce dossier a connu quelques évolutions; dans d'autres domaines, il y a eu peu de changement. Les efforts visant à clarifier les questions en suspens liées à la déclaration initiale de la République arabe syrienne demeurent inchangés depuis mon dernier exposé en date. À la suite de l'analyse effectuée par l'OIAC des informations qui lui ont été fournies par la Syrie le 10 juillet, le Directeur général a

adressé au Vice-Ministre syrien des affaires étrangères une lettre datée du 28 septembre, dans laquelle il a réitéré la nécessité de régler les questions en suspens et invité la Syrie à continuer de mettre tout en œuvre pour éclaircir les lacunes, incohérences ou contradictions qui subsistaient. Ce message a été souligné lors de réunions de travail qui ont été organisées entre l'OIAC et l'Autorité nationale syrienne.

Dans ce contexte, je me félicite que le Directeur général ait annoncé que les inspections sont désormais en cours dans les installations de Barzah et de Jamrayah. La conduite de ces inspections est conforme à la décision prise par le Conseil exécutif de l'OIAC à sa quatre-vingt-troisième session, qui a demandé à l'OIAC de procéder par an à deux inspections de ces sites.

En ce qui concerne la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne et ses travaux relatifs à l'emploi présumé d'armes chimiques à Douma, le Directeur général m'a informée que la Mission est sur le point de tirer ses conclusions et publiera son rapport en temps utile. Comme le Conseil, je suis impatiente de recevoir le rapport final sur cet incident.

La Mission mène également une enquête sur cinq autres incidents signalés au Directeur général par l'Autorité nationale de la République arabe syrienne : deux incidents à Kharbit Masasnah le 7 juillet 2017 et le 4 août 2017, un incident à Al-Salamiyah le 9 août 2017, un incident à Yarmouk (Damas) le 22 octobre 2017 et un à Souran le 8 novembre 2017. Rien n'indique à l'heure actuelle quand le rapport sur ces incidents a une chance d'être publié.

À sa quatrième session extraordinaire, en juin, la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, a, entre autres, décidé que le Secrétariat de l'OIAC

« devrait prendre les mesures nécessaires afin d'identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne ... dans les cas où la Mission [d'établissement des faits de l'OIAC] en Syrie détermine ou a déterminé que l'emploi ou l'emploi probable d'armes chimiques a eu lieu et les cas pour lesquels le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU n'a pas publié de rapport ».

Le Directeur général de l'OIAC a maintenant présenté deux progrès d'étapes à cet égard au Conseil exécutif de l'OIAC et au Secrétaire général. Il continue de

progresser dans la mise en œuvre du mandat qui lui a été confié.

Bien que cinq années se soient écoulées depuis l'adoption de la résolution 2118 (2013), il y a encore à faire avant de pouvoir considérer que la résolution 2118 (2013) a été intégralement mise en œuvre. De plus, tant que l'emploi d'armes chimiques se poursuit ou que la menace de leur emploi continue de planer, nous devons continuer de nous concentrer sur cette question et nous ne devons pas nous permettre d'y devenir insensibles. L'unité du Conseil de sécurité est nécessaire si nous voulons rétablir ensemble la norme d'interdiction des armes chimiques. La vitalité et la crédibilité de l'architecture plus large de désarmement et de non-prolifération en dépendent. L'emploi de ces armes doit être considéré comme une violation d'un tabou bien ancré. C'est pourquoi il est impératif d'identifier les responsables et de les obliger à répondre de leurs actes.

Dans le même ordre d'idées, et pour terminer, je voudrais noter que des allégations concernant la possibilité qu'il soit prévu d'employer des armes chimiques à Edleb continuent de faire surface. Le Secrétaire général a clairement exprimé sa préoccupation concernant la poursuite de l'emploi d'armes chimiques, ainsi que concernant « le risque d'une catastrophe humanitaire en cas d'une offensive militaire à large échelle à Edleb ». Il a appelé toutes les parties à faire preuve de retenue. Je voudrais souligner à nouveau l'importance vitale de faire respecter les principes humanitaires et la Convention sur les armes chimiques en Syrie.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé.

Les États-Unis se félicitent que l'accord créant une zone de démilitarisation à Edleb et dans les zones avoisinantes continue de tenir. Nous faisons observer aussi que toute offensive militaire contre Edleb serait une escalade inconsidérée qui ne ferait qu'aggraver l'instabilité.

Les États-Unis se tiennent aux côtés de l'Envoyé spécial Staffan de Mistura et appuient les efforts qu'il déploie pour progresser vers une solution politique

durable, en tant que meilleur moyen de prévenir d'autres épisodes où le régime d'Assad envisagerait à nouveau d'employer des armes chimiques. L'emploi d'armes chimiques par le régime d'Assad, confirmé de façon indépendante par la Commission internationale d'enquête de l'ONU sur la République arabe syrienne et par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Organisation des Nations Unies, indique clairement pourquoi le processus politique dirigé par l'ONU doit se poursuivre, progresser et aboutir sans plus de retard. Le régime a utilisé des armes chimiques meurtrières contre son propre peuple. Il faut que des comptes soient rendus pour cette utilisation. Et il faut qu'il y ait une transition politique, conformément à la résolution 2254 (2015), qui garantit la justice et empêche quiconque, en particulier le régime d'Assad, d'utiliser à nouveau des armes chimiques.

Les provocations et la désinformation du régime d'Assad et de la Russie doivent cesser, y compris leurs tentatives continues d'accuser à tort les premiers intervenants et héros, les Casques blancs, de planifier des attaques chimiques à Edleb ou ailleurs. Cela est particulièrement ridicule eu regard du fait que les mécanismes indépendants créés par le Conseil ont identifié le régime syrien comme étant la partie responsable de l'emploi d'armes chimiques en Syrie.

Les États-Unis expriment une fois de plus leur ferme appui au travail d'enquête de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC sur les allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous appuyons fermement la mise en œuvre des arrangements pris par l'OIAC pour établir les responsabilités dans les cas où la Mission d'établissement des faits a déterminé l'emploi ou l'emploi probable d'armes chimiques. L'établissement des responsabilités pour l'emploi d'armes chimiques en Syrie est l'une des démarches nécessaires aux fins d'appliquer le principe de responsabilité et de prévenir d'autres utilisations à l'avenir.

Les États-Unis continuent d'espérer que le Conseil se ralliera autour de la norme, supposée bien établie et acceptée depuis une centaine d'années, que les armes chimiques n'ont pas de place dans notre monde. Tout un chacun, et en particulier le peuple syrien, mérite de vivre sans avoir à craindre ces armes terribles.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Cela fait bien longtemps désormais que certains États occidentaux ont transformé le soi-disant dossier

chimiques syrien, que le Conseil de sécurité examine chaque mois, en un moyen de pression sur les autorités de Damas – un moyen qui détruit les fondements de la coopération internationale en matière de non-prolifération des armes de destruction massive.

Les stocks d'armes chimiques de la Syrie ont été enlevés et éliminés sous la supervision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Les anciennes installations où était mené le programme chimique militaire ont été détruites. Les inspections effectuées au centre de recherches scientifiques n'ont révélé aucune activité non déclarée et, après les frappes de missiles menées par les États-Unis et leurs alliés contre ces installations, toute activité d'inspection serait inutile.

La déclaration initiale de la Syrie faite au titre de la Convention sur les armes chimiques est devenue particulièrement ritualisée. Pendant toutes ces années, le Gouvernement syrien a consciencieusement coopéré avec le Secrétariat technique de l'OIAC. Il a présenté toutes les informations dont il disposait, mais le nombre des prétendues « questions en suspens » ne fait que croître. Damas n'a plus aucune donnée à présenter. Toutes les possibilités de jeter la lumière sur un ensemble de questions ont été épuisées, mais elles ont continué à figurer artificiellement à l'ordre du jour.

Les enquêtes menées par le défunt Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU sont entrées dans l'histoire en tant qu'ouvertement non professionnelles et excessivement politisées. Elles tendaient artificiellement à un objectif unique - ternir la réputation internationale des autorités syriennes. Nos tentatives de mettre ses procédures en phase avec les normes de la Convention sur les armes chimiques ont été fermement bloquées. Le résultat logique de ces manipulations a été la fermeture du Mécanisme. J'ajouterai que nous n'avons pas encore entendu du Secrétariat une explication raisonnable sur la façon dont les principes de confidentialité et d'inviolabilité des archives du défunt Mécanisme sont garantis, ce à quoi s'étendait son autorité. Nous avons reçu des informations indiquant qu'il y a eu des fuites inacceptables de données sensibles, ce qui doit cesser immédiatement.

Nous n'avons jusqu'à présent pas été en mesure de changer les paramètres des opérations de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne, qui préfère travailler de loin et fonder ses recherches sur des sources douteuses, qui sont connues pour être hostiles aux autorités syriennes. Les tentatives

de réformer la Mission conformément aux dispositions de la Convention sur les armes chimiques se sont heurtées à la résistance farouche de ceux auxquels convenait cet état de choses.

Entretemps, les adversaires de Damas continuent de concevoir de nouvelles structures, conçues selon leurs propres règles, il va sans dire. Le résultat est que l'OIAC est devenue ces derniers temps littéralement paralysée par son propre poids. En juin, par un vote acquis à la minorité des voix des États parties à la Convention sur les armes chimiques, une décision a été prise, qui assigne à l'organisation basée à La Haye la tâche de déterminer qui est responsable de l'emploi d'armes chimiques. La décision est illégitime car elle contredit la lettre et l'esprit de la Convention sur les armes chimiques et nécessiterait des amendements substantiels au texte de la Convention qui exigeraient l'assentiment de tous les États membres. En outre, cela empiète de manière flagrante sur les prérogatives exclusives du Conseil de sécurité.

Les promoteurs de cette initiative s'efforcent maintenant de soutirer les budgets nécessaires pour mettre en œuvre la résolution d'attribution et adapter en conséquence le programme de travail de l'OIAC au cours de l'année à venir. Cela s'accompagne de violations du règlement intérieur et de fortes pressions exercées sur les États parties à la CIAC. L'OIAC, qui était à l'origine un mécanisme efficace de contrôle international dans le domaine du désarmement chimique, perd de son autorité et en devient un instrument de pression politique sur les pays indésirables.

Dans ce contexte, nous continuons de recevoir des informations alarmantes selon lesquelles des groupes terroristes en Syrie poursuivent les préparatifs de provocations à grande échelle impliquant le recours à des substances toxiques, en coopération avec les Casques blancs. Nos collègues syriens portent régulièrement ces indications à l'attention du Conseil et l'Armée russe détient également des informations à ce sujet. Par exemple, on sait que le 27 octobre, des miliciens du Parti islamique du Turkestan, en Syrie, ont transféré 20 bidons de 10 litres de chlore depuis Maarret el-Naaman. Les résidents locaux ont signalé au Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne que des militants des Casque blanc recherchaient des personnes prêtes à participer à l'enregistrement d'images vidéo mises en scène en échange de nourriture. Nous avons reçu des informations similaires en provenance de la

province d'Alep. Les Casques blancs ont apporté des bidons de substances toxiques et du matériel vidéo professionnel jusqu'aux villes d'Izaz, de Marea et d'Al-Rai. Ces provocations visent de toute évidence à « désigner » le violateur du régime de non-prolifération en Syrie, à motiver de nouveaux actes d'agression à l'encontre de Damas et à couvrir la Russie de honte au prétexte qu'elle aurait facilité les « crimes odieux du régime ». Nos experts militaires surveillent la situation. Nous avons déployé des véhicules de reconnaissance radiologique, chimique et biologique à des postes situés aux alentours immédiats de la zone démilitarisée de la province d'Edleb, afin de nous aider à analyser la situation.

L'inconvénient de la politisation de la question de l'ancien programme d'armement chimique syrien est que nous manquons d'une riposte adéquate face à la menace réelle du terrorisme chimique en Syrie et au Moyen-Orient. Les initiatives pertinentes qu'a lancées la Russie à cet égard sont délibérément contrariées. Cependant, nous espérons que la vie poussera à l'abandon de ces approches non constructives.

M. Delattre (France) : Je remercie la Présidence chinoise pour la tenue de cette réunion, ainsi que la Secrétaire générale adjointe Izumi Nakamitsu pour sa présentation très éclairante. J'évoquerai aujourd'hui trois points : la situation sur le terrain, l'impératif de rester mobilisés face à la résurgence et la réémergence des armes chimiques, et le dossier chimique syrien en particulier.

Sur le terrain, la priorité est la préservation à long terme du cessez-le-feu à Edleb. Le Sommet d'Istanbul du 27 octobre a débouché sur un engagement clair des quatre participants à soutenir la mise en œuvre durable du cessez-le-feu à Edleb. Il s'agit en effet d'écarter clairement et à long terme la menace d'une offensive d'ampleur, qui aurait des conséquences humanitaires, migratoires et sécuritaires catastrophiques. La feuille de route issue du Sommet d'Istanbul est donc claire, et nous continuerons à soutenir les efforts en cours pour stabiliser la situation et permettre à la Turquie de mener à bien la séparation des groupes terroristes des autres groupes. Nous devons également tout faire pour garantir la protection des civils, y compris du personnel humanitaire et médical, ainsi qu'un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave sur l'ensemble du territoire syrien, par les routes les plus directes et les moyens les plus efficaces.

Le communiqué d'Istanbul expose par ailleurs notre exigence commune de bannir tout usage d'armes chimiques. Je cite son contenu, très clair, par lequel, sur ce point, les participants au Sommet ont

(l'orateur poursuit en anglais)

« [r]éaffirmé leur opposition la plus forte à l'emploi d'armes chimiques par quelque partie que ce soit en Syrie et appelé au strict respect, par toutes les parties, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. »

(l'orateur reprend en français)

Alors que le régime poursuit sa propagande mensongère pour imputer à d'autres la responsabilité d'attaques chimiques, je tiens à rappeler notre extrême vigilance vis-à-vis de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Le recours à l'arme chimique ne resterait pas sans réponse.

Alors que le Président Macron accueillera en France, dans quelques jours, les cérémonies commémorant le centième anniversaire de l'armistice de 1918, sachons assumer collectivement nos responsabilités devant l'histoire et interdire à jamais les armes chimiques, dont l'emploi barbare, durant la Première Guerre mondiale, marque profondément notre mémoire collective. Face à la réémergence des armes chimiques, en Syrie et ailleurs, l'unité et la mobilisation du Conseil de sécurité sont donc une nécessité absolue. La décision des États parties à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), adoptée en juin dernier, conformément aux règles de l'Organisation, a permis à la communauté internationale de renforcer ses capacités. Cette décision la dotait en effet d'outils renforcés de dissuasion contre le recours à l'arme chimique, visant en particulier à être plus efficace dans la désignation de ceux qui en sont les auteurs. Il faut désormais traduire cette décision dans les moyens donnés à l'Organisation, à l'occasion, en particulier, des prochaines échéances de ce mois à La Haye.

Soyons clairs et lucides : ne pas s'investir pour renforcer les institutions existantes mettrait en péril le régime de non-prolifération, qui est au cœur de notre sécurité collective, à un moment où ce régime, dont le volet chimique est le plus abouti, est mis à l'épreuve. C'est un scénario que nous ne pouvons pas laisser advenir. Nous appelons en particulier chacun à appuyer tous les mécanismes d'enquête établis à La Haye, à Genève ou à New York dans la difficile mission qui leur

incombe. C'est le but des initiatives que nous portons, du partenariat sur la lutte contre l'impunité chimique jusqu'à l'établissement d'un régime de sanctions de l'Union européenne. C'est pourquoi nous soutenons également le renforcement des moyens de vérification et d'inspection de l'OIAC.

Ce renforcement des moyens de contrôle est d'autant plus nécessaire compte tenu de l'état toujours incertain des stocks syriens. C'est mon troisième point. L'usage continu d'armes chimiques en Syrie confirme l'existence de stocks de chlore et de sarin. Et pourtant, il y a eu peu de progrès, depuis de nombreux mois, sur le sujet de la déclaration initiale de stocks syrienne de 2013. Et celle-ci présente toujours des incohérences. Cette approche à la carte de la part du régime syrien n'est pas acceptable et doit appeler notre vigilance collective. Il est indispensable que les soutiens du régime obtiennent une coopération entière de sa part.

Enfin, je conclurai plus largement sur le conflit syrien : la menace de l'emploi d'armes chimiques et l'instabilité du pays ne prendront pas fin tant que le régime refusera de s'engager dans le processus politique porté par Staffan de Mistura et dont le cadre est fixé par la résolution 2254 (2015). Là encore, le communiqué d'Istanbul fixe un cap clair : une réunion de la commission constitutionnelle d'ici à la fin de l'année. La France, avec les membres du Groupe restreint, ne ménagera aucun effort en ce sens. L'ONU a établi une troisième liste qu'elle a revue à différentes reprises en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Toutes les conditions sont donc réunies pour que l'ONU réunisse la commission constitutionnelle et enclenche ainsi, enfin, la mise en œuvre de l'ensemble de la résolution 2254 (2015), qui constitue plus que jamais notre boussole commune. Je pense en particulier à la tenue d'élection libres et régulières sous la supervision des Nations Unies, dans un environnement neutre et sûr. C'est la seule voie vers une issue durable au conflit.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : D'emblée, nous voudrions remercier M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé d'aujourd'hui et d'avoir présenté au Conseil de sécurité le soixante et unième rapport mensuel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), en application de la résolution 2118 (2013).

En ce début de novembre, qu'il me soit permis tout d'abord de rappeler au Conseil de sécurité que ce mois-ci, l'an dernier, le Conseil disposait du

Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, qui pouvait identifier, avec professionnalisme et objectivité et en toute indépendance, les auteurs de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Pendant un certain temps, le dossier d'armes chimiques en Syrie a été l'un des grands succès du Conseil de sécurité. Grâce à son unité, le Conseil de sécurité a pu montrer la volonté et la résolution de la communauté internationale de faire en sorte que les crimes commis à l'aide d'armes chimiques ne se reproduisent pas et que leurs auteurs répondent de leurs actes. Un an après la fin du mandat du Mécanisme, nous sommes incapables de nous mettre d'accord sur un nouveau mécanisme et nous sommes obligés de recourir à des moyens qui ne relèvent pas du Conseil de sécurité pour veiller à ce que justice soit faite et garantir le respect du principe de responsabilité pour les crimes commis à l'aide d'armes chimiques.

C'est pour cette raison que l'État du Koweït a appuyé l'initiative française visant à amener les auteurs de l'emploi d'armes chimiques à répondre de leurs actes et s'est prononcé en faveur de l'organisation d'une session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, les 26 et 27 juin à La Haye. La Conférence a demandé que des mesures soient prises pour identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques en Syrie par l'intermédiaire de l'OIAC. Il s'agit d'une décision très importante qui a été appuyée par l'État du Koweït. Nous attendons avec intérêt que l'OIAC adopte les mesures nécessaires pour assumer ces responsabilités. Dans le même temps, nous soulignons que le Conseil de sécurité doit assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, à savoir contrer toutes les menaces à la paix et à la sécurité internationales, y compris les crimes commis à l'aide d'armes chimiques.

Une fois de plus, nous réaffirmons notre volonté d'œuvrer de concert avec tous les membres du Conseil de sécurité pour parvenir à un accord sur la création d'un nouveau mécanisme afin d'assumer nos responsabilités collectives. Nous insistons de nouveau sur l'importance qu'il y a pour les membres du Conseil de s'exprimer d'une seule voix sur cette question, à savoir le crime que constitue l'emploi de ces armes interdites. Nous voudrions rappeler qu'en l'absence d'un mécanisme permettant de demander des comptes aux auteurs de l'emploi d'armes chimiques en Syrie, ceux-ci pourront jouir de l'impunité et il n'y aura aucune assurance qu'ils aient à rendre des comptes à l'avenir. D'autre part, nous attendons avec intérêt les conclusions finales de l'enquête sur l'emploi présumé d'armes chimiques

à Douma le 7 avril. Nous réitérons notre appui à la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans ses efforts en vue de la manifestation de la vérité.

À l'instar du Secrétaire général, nous déplorons que la lumière n'ait pas encore été faite sur toutes les incohérences figurant dans la déclaration relative aux armes chimiques du Gouvernement syrien. Une fois encore, nous appelons les autorités syriennes à coopérer pleinement avec l'OIAC et à lui fournir les informations nécessaires pour lever les doutes et les contradictions quant aux détails concernant son programme d'armes chimiques.

Pour terminer, nous réitérons notre position ferme et fondée sur des principes en condamnant l'emploi d'armes chimiques où que ce soit, à tout moment et par qui que ce soit. Nous soulignons que les auteurs de ces crimes, qu'il s'agisse d'individus, d'entités, de groupes non étatiques ou de gouvernements, doivent rendre des comptes. Nous soulignons une fois de plus qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise en Syrie. La seule solution est une solution politique, conformément au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) et à la résolution 2254 (2015).

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Je voudrais remercier la présidence chinoise pour l'organisation de cette séance. Ma délégation remercie également M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, pour son exposé circonstancié sur la question de l'utilisation des armes chimiques en République arabe syrienne. Mon pays félicite également M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général, pour les efforts inlassables qu'il déploie sur le dossier syrien.

La Côte d'Ivoire salue la coopération des autorités syriennes avec les instances compétentes de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui a permis la destruction des 27 unités de production d'armes chimiques déclarées par Damas. À cet égard, mon pays félicite la République arabe syrienne pour les efforts déjà consentis et l'encouragement à coopérer davantage, en vue d'apporter des réponses aux préoccupations exprimées par l'OIAC dans le rapport au Secrétaire général (S/2018/971, annexe). La Côte d'Ivoire note par ailleurs, avec satisfaction, la visite effectuée par la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en septembre, en vue de recueillir des informations supplémentaires et mener des entretiens sur les incidents survenus en 2017, notamment à Kharbit

Masasnah, à Qalib Al-Thawr (Al-Salamiyah), à Yarmouk (Damas) et à Al-Balil (Souran). Ma délégation souhaite que l'analyse des données recueillies par cette Mission contribue à identifier les auteurs d'utilisation d'armes chimiques dans les localités susmentionnées en vue de les traduire devant les juridictions compétentes.

Mon pays se réjouit de la signature, le 17 septembre, par la Fédération de Russie et la Turquie, de l'accord portant création d'une zone démilitarisée dans le gouvernorat d'Edleb. Cet accord a permis d'empêcher la confrontation armée tant redoutée entre les belligérants, évitant ainsi les risques de recours aux armes chimiques, de même qu'une catastrophe humanitaire. La Côte d'Ivoire exhorte donc toutes les parties à s'inscrire résolument dans la mise en œuvre des dispositions de cet accord, notamment celles relatives au retrait d'armes lourdes et de combattants de la zone démilitarisée.

La position constante de la Côte d'Ivoire est que l'emploi des armes chimiques, en temps de guerre comme en temps de paix, constitue une violation grave des droits de l'homme, quels qu'en soient les auteurs. Par conséquent, le Conseil a l'impérieux devoir d'opposer une réponse collective ferme à ces actes répréhensibles dans un effort d'unité. Il est donc dommageable que le vide institutionnel résultant de l'échec de la reconduction du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, en novembre 2017, n'ait pu permettre l'identification des faits d'utilisation d'armes chimiques en Syrie et la traduction de leurs auteurs devant les juridictions internationales compétentes. C'est pourquoi, mon pays salue le mandat confié à l'OIAC, lors de la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, les 26 et 27 juillet, à La Haye, lui permettant d'identifier et de traduire en justice les auteurs d'attaques à l'arme chimique.

La Côte d'Ivoire tient à souligner, une fois de plus, que l'utilisation des armes chimiques, quelles que soient les circonstances, reste inacceptable, tant au regard du droit international que de celui des valeurs qui fondent notre conscience collective.

Pour conclure, mon pays voudrait lancer un appel aux parties au conflit en Syrie, à privilégier la voie d'un règlement politique de la crise actuelle, à travers un dialogue inclusif, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 2254 (2015).

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M^{me} Izumi Nakamitsu, ainsi que son équipe, de son exposé édifiant. Nous

réaffirmons l'appui de la Guinée équatoriale aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), dont le personnel exerce souvent ses fonctions dans des conditions très délicates et dangereuses.

Nous réaffirmons que la destruction complète des 27 installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par la Syrie constitue un progrès important qui témoigne de la détermination et de l'engagement des parties nationales, notamment du Gouvernement syrien – ce qui devrait être reconnu par le Conseil – ainsi que des parties internationales, en particulier la Fédération de Russie, à prendre des mesures fermes en vue de l'application de la résolution 2118 (2013). Cela contribue également à la réalisation des objectifs de la déclaration initiale sur le programme d'armes chimiques du Gouvernement syrien. Dans ce sens, nous continuons de nous féliciter de l'étroite coopération entre l'OIAC et Damas afin de clarifier toute divergence ou incohérence qui aurait pu être observée dans la déclaration initiale et dans les informations échangées conformément aux obligations prévues par la Convention sur les armes chimiques.

La République de Guinée équatoriale note que la Mission d'établissement des faits n'est pas encore parvenue à des conclusions concernant les événements du 7 avril à Douma. Toutefois, nous souscrivons à l'idée qu'il faut poursuivre les enquêtes avec rigueur et professionnalisme sur cet incident, ainsi que sur les cinq autres incidents signalés au Secrétariat technique de l'OIAC.

En ce qui concerne la sécurité du personnel de l'OIAC sur les lieux des enquêtes ou des inspections, notre gouvernement estime que l'accès aux lieux où se sont produits les incidents présumés exige que la sécurité de la mission soit assurée en permanence conformément aux dispositions de la Conférence des États parties, qui s'est tenue les 26 et 27 juin. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité pour le Secrétariat technique de mettre en œuvre les nouvelles mesures proposées par le Département de la sûreté et de la sécurité afin d'atténuer les risques élevés en matière de sécurité. Cela permettrait de mieux planifier les prochaines inspections prévues dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques à Barzah et Jamraya.

Nous devons nous rappeler que nous parlons de l'arme la plus efficace, la moins chère et la plus facile à fabriquer qui soit, et ce, bien plus que les armes nucléaires. C'est pourquoi nous devons à tout prix empêcher les parties belligérantes d'utiliser à nouveau

cette arme à Edleb ou ailleurs en Syrie. L'accord de démilitarisation d'Edleb, qui a apporté une relative stabilité à la région, devrait rendre impossible de nouvelles attaques à l'arme chimique.

Mais ne nous leurrions pas. Les positions opposées au Conseil de sécurité montrent que la fin des armes chimiques en Syrie dépend d'un accord politique. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité et l'OIAC sont les principaux canaux pour traiter ce problème épineux. Nous reconnaissons le rôle important qu'ils jouent et espérons que les parties intéressées adopteront une approche constructive pour trouver une solution par le biais d'un dialogue direct et sans entrave, qui permette de prévenir toute nouvelle utilisation d'armes chimiques en Syrie par quelque partie qui prétende y recourir, et de mettre un terme définitif à leur emploi.

À cet égard, nous continuons d'insister sur la nécessité de mettre en place un mécanisme d'attribution des responsabilités, qui est indispensable pour réaffirmer l'interdiction de l'emploi de ces armes et prévenir leur utilisation. Nous nous félicitons, en outre, de la décision de la Conférence des États parties demandant instamment au Secrétariat technique de prendre des mesures pour identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. C'est un pas dans la bonne direction, car nous croyons fermement qu'il incombe à l'ensemble de la communauté internationale de défendre l'interdiction de l'emploi des armes chimiques et d'éviter que ces attaques abominables ne se reproduisent, en veillant à ce que personne ne soit exonéré de ses responsabilités dans de telles situations.

Pour finir, je réaffirme la position officielle du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale : nous sommes contre la production, la commercialisation, la distribution, le stockage et l'utilisation des armes chimiques par quiconque et où que ce soit.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole ce mois-ci, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence. Je remercie également la Bolivie de sa présidence du Conseil le mois dernier.

Je remercie la Haute-Représentante de son exposé. Je pense qu'il est évident que les progrès réalisés ne sont pas suffisants. À un certain niveau, ce n'est pas une surprise étant donné l'attitude des autorités syriennes par le passé, mais à un autre niveau, je pense que ça défie la raison : les armes chimiques sont des

armes universellement interdites en droit international. Tous les membres du Conseil, à l'exception d'un seul, le soulignent et soulignent l'importance suprême du respect de cette interdiction. Je pense que les interventions du Koweït et de la France ont présenté très clairement la place historique que les armes chimiques occupent dans les régimes mondiaux de non-prolifération.

Alors, qu'est-ce que la Syrie et la Russie ne comprennent pas dans la phrase « ce sont des armes interdites »? Je pense qu'il est presque absurde que nous devions répéter chaque mois à quel point ces armes sont terribles. Il faudrait vraiment qu'il soit reconnu et soutenu à l'échelle mondiale que nous œuvrons à renforcer l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la Convention sur les armes chimiques et que nous voulons faire en sorte que ces armes ne soient jamais utilisées. Il devrait s'agir d'un bien universel auquel tous les membres de l'ONU devraient pouvoir souscrire. Les générations futures nous jugeront très sévèrement, mais jugeront deux pays particulièrement sévèrement pour avoir enfreint cette interdiction. Comme de nombreux orateurs l'ont dit, l'OIAC fait du bon travail. Elle a pour mandat de faire ce travail et la Conférence des États parties a décidé de le renforcer.

Il y avait une autre solution, celle d'avoir un mécanisme du Conseil de sécurité, mais le veto de la Russie y a mis brutalement fin. C'est pourquoi nous devons tous soutenir le Directeur général de l'OIAC et le travail qu'il accomplit pour mettre en œuvre la décision adoptée à la conférence extraordinaire des États parties en juin. Pour sa part, le Royaume-Uni espère que des arrangements seront rapidement mis en place afin que l'OIAC puisse commencer ses travaux sur l'attribution des responsabilités pour les attaques commises à l'arme chimique en Syrie.

Nous appelons tous les États, qui se réuniront à La Haye dans le courant du mois, à respecter la décision qui a été prise à une écrasante majorité en juin. Nous appelons tous les partenaires internationaux à participer de manière constructive aux discussions sur les travaux futurs de l'organisation en Syrie et ailleurs. En ce qui concerne le financement, il est dans l'intérêt de tous nos pays que l'OIAC reçoive les fonds dont elle a besoin pour continuer à faire respecter les normes mondiales contre les armes chimiques.

En ce qui concerne les autres questions, je voudrais simplement m'associer à ce que d'autres ont dit sur l'importance du règlement politique et de la création

de la commission constitutionnelle conformément à la déclaration du sommet d'Istanbul, dont nous nous étions vivement félicités à l'époque. S'agissant d'Edleb, nous voulons bien évidemment que cet accord tienne. C'est la clef de l'avenir du peuple syrien.

J'aimerais pour finir évoquer les allégations formulées contre les Casques blancs. Nous ne cessons d'entendre ces allégations. Encore une fois, il est parfaitement incroyable que nous devions prendre la parole pour défendre des bénévoles qui sont parmi les plus courageux en Syrie. La protection civile syrienne a confirmé qu'aucun de leurs bénévoles n'avait été impliqué et encore moins tué dans l'incident allégué par les autorités syriennes dans leur récente correspondance, démentant donc les mensonges de ces autorités.

Qui plus est, les allégations répétées selon lesquelles le Royaume-Uni et ses alliés préparent une attaque à l'arme chimique sont malveillantes et absurdes et constituent simplement une tentative de détourner l'attention de la situation réelle sur le terrain en Syrie. Mais je voudrais terminer en me faisant l'écho de ce qu'a dit le représentant de la France, à savoir que nous réagirons de manière appropriée en cas d'attaque à l'arme chimique. Et cette attaque ne viendra pas de nous.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions également M^{me} Izumi Nakamitsu de son important exposé.

Nous notons avec une profonde préoccupation le nombre croissant des allégations d'utilisation d'armes chimiques contre la population civile en République arabe syrienne. Le Pérou condamne ces actes atroces où qu'ils se produisent et les considère comme un défi ouvert au régime de non-prolifération et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes également préoccupés par la persistance des divergences, erreurs et omissions dans la déclaration syrienne. Les informations récentes fournies par le Gouvernement syrien à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) se sont révélées une nouvelle fois insuffisantes. Nous réaffirmons que les autorités syriennes ont l'obligation juridique et morale de coopérer pleinement afin de clarifier les divergences qui subsistent, et que ce Conseil est responsable de préserver le régime de non-prolifération.

D'autre part, nous tenons à réaffirmer notre confiance dans le travail accompli par la Mission d'établissement des faits de l'OIAC, dont le

professionnalisme et la rigueur technique ont permis de déterminer l'occurrence d'attaques chimiques en Syrie. Nous attendons avec intérêt les résultats de son rapport final sur les événements de Douma, ainsi que ses déclarations sur plusieurs autres incidents qui ont été signalés concernant l'emploi présumé d'armes chimiques en Syrie. Nous voudrions également souligner les progrès réalisés par l'OIAC en termes de planification logistique pour la mise en œuvre effective de la décision adoptée le 27 juin à la session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques. Nous estimons qu'il est de la plus haute importance que les enquêtes permettent à l'OIAC d'identifier les auteurs de ces actes barbares. Nous soulignons que l'identification des responsables et la conduite de procès équitables, conduisant à les sanctionner, permettront de rendre justice aux victimes, tout en décourageant efficacement la répétition de ces crimes atroces et en sauvegardant le régime de non-prolifération. Il s'agit également de rétablir l'état de droit, nécessaire à l'instauration d'une paix durable, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil et au Communiqué de Genève (voir S/2012/522, annexe).

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois ce mois-ci que je prends la parole dans cette salle, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier l'État plurinational de Bolivie pour ses efforts et son travail au cours de sa présidence en octobre. Je voudrais remercier M^{me} Izumi Nakamitsu pour son exposé et pour nous avoir communiqué le dernier rapport (voir S/2018/971, annexe) de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur les armes chimiques en Syrie. La position de la Pologne sur les armes chimiques étant bien connue, je limiterai mes observations.

Le soixante et unième rapport de l'OIAC ne fournit pas d'informations qui nous permettraient d'affirmer que la déclaration présentée par la République arabe syrienne peut être considérée comme exacte et complète conformément à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et à la décision du Conseil exécutif de l'OIAC. Nous appelons la Syrie à coopérer pleinement avec l'OIAC afin de clarifier toutes les lacunes, incohérences et divergences existantes.

Nous exprimons constamment notre appui au Secrétariat technique de l'OIAC, à l'Équipe d'évaluation des déclarations et à la Mission d'établissement des faits

dans leur dévouement et leurs efforts professionnels pour maintenir et renforcer l'efficacité et l'intégrité de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Nous sommes préoccupés par les rapports de la Mission d'établissement des faits sur l'utilisation d'agents chimiques comme armes à Saraqib, Ltamenah et Douma. La Pologne condamne fermement l'emploi d'armes chimiques partout, y compris en Syrie. Nous sommes d'avis que les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice. Pour terminer, j'appuie tous les efforts visant à renforcer l'intégrité et l'efficacité de l'OIAC. Je voudrais également me faire l'écho d'autres orateurs et souligner la nécessité de la reprise du processus politique en Syrie.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, des informations fournies aujourd'hui.

Nous rappelons une fois de plus la destruction des 27 installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par le Gouvernement syrien et l'encourageons à continuer de présenter des rapports concernant ces installations. Nous encourageons également le Gouvernement syrien à poursuivre sa coopération afin de clarifier les questions en suspens auprès du Secrétariat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous insistons sur le fait que le dialogue et la transparence sont les meilleurs moyens de surmonter les doutes ou les divergences auxquels se heurte le Secrétariat technique de l'OIAC. Nous réitérons notre appui au travail accompli par le Secrétariat technique. Nous encourageons la Syrie et le Secrétariat technique de l'OIAC à continuer à travailler de manière coordonnée.

Nous croyons par ailleurs essentiel que le Secrétariat technique effectue des inspections sur place afin de recueillir des informations fiables sur les lieux où des éléments ou agents chimiques sont présumés avoir été utilisés. À cet égard, nous insistons sur les inspections qui vont être effectuées dans les installations, à Barzah et à Jamrayah, du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques. Nous en examinerons attentivement les résultats.

La Bolivie rejette catégoriquement l'emploi d'armes chimiques en tant qu'acte injustifiable et criminel, où qu'il se produise et quel qu'en soit l'auteur, car leur emploi constitue un crime grave contre le droit international et contre la vie même. Quiconque utilise ce

type d'armes doit rendre des comptes à la justice. Nous insistons donc pour que le Conseil de sécurité reste uni afin d'établir un mécanisme impartial et crédible pour mener une enquête concluante, transparente et dépolitisée visant à identifier les responsables et à les traduire en justice. À cet égard, nous regrettons que d'autres organismes multilatéraux tels que l'OIAC – que nous reconnaissons et appuyons pour le travail technique accompli à ce jour – aient été appelés à servir et dotés de pouvoirs. Toutefois, nous pensons que l'identification des responsables devrait être confiée à un mécanisme appuyé par le Conseil de sécurité. En ce qui concerne le travail technique effectué par l'OIAC, nous serons attentifs aux résultats des analyses et des enquêtes que la Mission d'établissement des faits effectuera sur les incidents survenus à Douma et ceux signalés en 2017.

Enfin, nous réaffirmons que la seule façon de sortir du conflit en Syrie passe par un dialogue politique de haut niveau qui, dans le cadre du respect du droit international, et surtout du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie, permette la création d'une commission constitutionnelle, conformément à la Déclaration de Sotchi, à la résolution 2254 (2015) et au processus de Genève mené sous les auspices des Nations Unies. Nous soulignons également le dernier accord entre la Russie et la Turquie, qui a permis de réduire la violence principalement dans la province d'Edleb, de même que la rencontre entre la Russie, la Turquie, la France et l'Allemagne. Ces espaces de dialogue sont essentiels si nous voulons parvenir à une solution pacifique au conflit.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, pour son exposé informatif et le travail professionnel de son équipe compétente. En dépit de la volonté des principales parties et de certaines actions entreprises par celles-ci visant à éliminer toutes les ambiguïtés qui subsistent, nous ne sommes toujours pas en mesure d'observer des progrès tangibles sur les questions en suspens. Ma délégation estime que le Conseil devrait se concentrer davantage sur les trois facteurs suivants.

Premièrement, l'assistance et l'appui, pour renforcer la coopération et la collaboration entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Gouvernement syrien. Cela contribuerait à faire progresser efficacement le règlement de tous les différends concernant la déclaration initiale de ce dernier. Le deuxième facteur concerne la facilitation

d'enquêtes effectives sur tous les cas signalés d'emploi d'armes chimiques en Syrie. Chaque mois, on ne fait que nous dire que les enquêtes concernant Douma et d'autres incidents sont en cours. Nous ne voyons pas comment les procédures se déroulent, quels sont les problèmes et les obstacles rencontrés et comment ils sont traités et réglés. Troisièmement, l'absence d'impunité et l'absence de mesures préventives sont d'autres pierres d'achoppement qui nous empêchent de lutter efficacement contre les menaces persistantes de l'utilisation d'armes chimiques. Mon pays est fermement convaincu que le Conseil doit s'unir pour rechercher inlassablement une solution globale aux questions d'identification des auteurs et de poursuites contre ceux-ci, sans transférer ces prérogatives à d'autres structures.

En ce qui concerne la décision prise par la Conférence des États parties à sa quatrième session extraordinaire, le Kazakhstan recommande que les nouvelles fonctions éventuelles de l'OIAC, ainsi que les possibilités d'élargir son mandat, soient examinées et mises en œuvre avec la participation et l'appui de tous les États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Pour terminer, nous espérons que le Conseil de sécurité conservera son rôle de chef de file et sa prérogative spéciale s'agissant de régler toutes ces questions sans les transférer à d'autres structures. Cela reviendrait à exposer ces questions à un risque accru de politisation et de polarisation.

Enfin, le Kazakhstan appelle de ses vœux des consultations constructives et patientes, dont le besoin se fait cruellement sentir, et une quête inlassable de solutions mutuellement acceptables dans l'intérêt du peuple syrien.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il s'agit de la première séance à laquelle je participe ce mois, je voudrais également vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de votre accession à la présidence, et remercier la Bolivie du dynamisme avec lequel elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Au cours du conflit syrien, nous avons été témoins de l'utilisation répétée d'armes chimiques ainsi que de nombreuses autres violations systématiques et flagrantes du droit international par les parties au conflit. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies a conclu que la

République arabe syrienne et l'État islamique d'Iraq et du Levant étaient responsables de l'emploi d'armes chimiques. Nous condamnons ces agissements avec la plus grande fermeté. Il s'agit d'une violation grave du droit international, qui pose une menace à la paix et la sécurité internationales. L'emploi de telles armes dans un conflit armé est constitutif de crime de guerre.

La prolifération et l'utilisation d'armes chimiques doivent cesser, et les responsables de ces crimes doivent en répondre. Nous avons déclaré à maintes reprises au Conseil de sécurité que l'impunité n'était pas une option. Comme les représentants le savent, à cette fin, nous avons travaillé sans relâche, notamment avec les autres membres élus, pour trouver un accord sur un mécanisme d'identification des auteurs. C'est également la raison pour laquelle nous nous sommes joints au Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, dirigé par la France, et la raison pour laquelle nous avons appuyé la décision de la Conférence des États parties à sa quatrième session extraordinaire de prendre les mesures nécessaires afin d'identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. Alors qu'un mécanisme établi par le Conseil aurait été et demeure préférable, la question est trop importante pour qu'on la laisse bloquer indéfiniment. Toutefois, la décision de la Conférence des États parties n'exonère pas le Conseil de sa responsabilité. Nous attendons maintenant avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur la mise en œuvre de cette décision dans le rapport mensuel présenté au Conseil au titre de la résolution 2118 (2013).

Je voudrais faire les observations suivantes au sujet du dernier rapport en date du Directeur général de l'OIAC sur l'élimination des armes chimiques en Syrie (S/2018/971, annexe).

Premièrement, nous notons que l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC analyse actuellement la réponse des autorités syriennes aux questions concernant les questions en suspens liées à leur déclaration relative aux armes chimiques. Nous insistons sur le fait que toutes les questions en suspens doivent être réglées dès que possible. Toutes les armes chimiques restantes doivent être déclarées et détruites, conformément à la résolution 2118 (2013). Nous exhortons les autorités syriennes à coopérer pleinement et activement avec l'OIAC afin que l'exactitude et l'exhaustivité de leur déclaration puissent finalement être vérifiées.

Deuxièmement, nous réaffirmons notre plein appui à l'OIAC et notre entière confiance dans les travaux indépendants, impartiaux et professionnels de sa mission d'établissement des faits en République arabe syrienne. Nous attendons avec intérêt les prochains rapports sur un certain nombre d'enquêtes en cours, notamment le rapport final sur l'attaque présumée à Douma.

Troisièmement, nous demeurons profondément inquiets des allégations selon lesquelles des armes chimiques pourraient à nouveau être utilisées. À cet égard, nous appuyons pleinement les observations formulées par le Secrétaire général dans sa lettre (S/2018/971) transmettant le rapport mensuel, dans laquelle il déclare que « toute nouvelle utilisation éventuelle d'armes chimiques en République arabe syrienne serait totalement inacceptable ». Il faut rappeler à toutes les parties l'interdiction claire et absolue de l'emploi d'armes chimiques en toutes circonstances.

En ma qualité de corédacteur pour les questions humanitaires en Syrie, je voudrais également saisir cette occasion pour souligner et saluer la livraison d'une aide humanitaire à Roukban, qui a eu lieu ce week-end. Nous tenons à saluer les efforts considérables déployés par l'ONU et par le Croissant-Rouge arabe syrien à cette fin, ainsi que la contribution de la Russie et des États-Unis à cette entreprise. Il s'agit d'une aide dont ont cruellement besoin les quelque 50 000 personnes qui sont bloquées dans le camp et qui n'ont pas reçu d'aide depuis janvier. Cela étant, nous avons besoin de davantage d'exemples positifs comme celui-ci alors que nous continuons de demander avec insistance un accès humanitaire sûr, durable et sans entrave pour toutes les personnes dans le besoin partout en Syrie.

Dans le même ordre d'idées, qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour formuler des observations sur l'évolution la plus récente de la situation politique. Les récentes réunions tenues dans les formats appropriés montrent qu'il y a une dynamique internationale qu'il convient maintenant de saisir pour que la commission constitutionnelle soit en place avant la fin de l'année. En ce moment critique, le Conseil doit prendre clairement position, montrer que nous appuyons pleinement le processus politique dirigé par l'ONU et veiller à ce que des progrès réels soient accomplis avant l'exposé de l'Envoyé spécial dans le courant du mois.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions de son exposé M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

Nous nous félicitons des efforts constants déployés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale du Gouvernement syrien sur son programme d'armes chimiques. Toutefois, nous déduisons du rapport du Directeur général de l'OIAC que le Secrétariat n'est toujours pas en mesure de faire la lumière sur toutes les lacunes, incohérences et anomalies relevées.

À cet égard, nous notons que le Directeur général a adressé au Gouvernement syrien une lettre dans laquelle il souligne qu'il importe de régler ces questions au plus vite.

Nous voudrions souligner une fois de plus l'importance de communications significatives et axées sur les résultats et de la poursuite des consultations entre l'OIAC et le Gouvernement syrien, l'objectif étant clairement de régler toutes les questions en suspens une fois pour toutes. Entre-temps, nous notons que la Mission d'établissement des faits menée par l'OIAC en Syrie a poursuivi son enquête au sujet de l'allégation d'emploi d'armes chimiques à Douma en avril. Toutes les parties doivent coopérer à l'enquête en cours de la Mission. Nous attendons avec intérêt la publication de son rapport final sur cet incident.

Par ailleurs, nous notons que la Mission a poursuivi la collecte et l'analyse d'informations au sujet de cinq cas d'allégation d'emploi d'armes chimiques en Syrie. Notre position reste cohérente et claire, à savoir que toute utilisation d'armes chimiques en Syrie, par qui que ce soit et quelles que soient les circonstances, est totalement inacceptable.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans sa lettre datée du 29 octobre, « il est impératif qu'aucune impunité ne soit accordée par la communauté internationale aux auteurs de tels actes » (S/2018/971). À cet égard, nous restons convaincus que le rétablissement de l'unité du Conseil est la voie la plus sensée pour progresser concrètement vers l'application du principe de responsabilité.

Enfin, nous voudrions souligner qu'il importe de reprendre le dialogue politique afin de régler durablement la crise syrienne.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé riche d'informations.

Je me concentrerai sur trois points : premièrement, notre appui à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC); deuxièmement, l'établissement des responsabilités et, troisièmement, l'évolution de la situation politique.

Premièrement, je vais parler de notre appui à l'OIAC et de la mise en place du mécanisme d'établissement des responsabilités. Nous remercions le Secrétaire général de nous avoir transmis le soixante et unième rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC (S/2018/971, annexe) sur la question, et nous appuyons le travail objectif et professionnel de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne.

Il est inacceptable qu'on ne soit pas en mesure, près de quatre ans après l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques, de vérifier sa déclaration et de la considérer comme exacte et complète. Le Royaume des Pays-Bas réaffirme l'importance des résultats de la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui a eu lieu le 27 juin. Une majorité écrasante d'États Membres a reconfirmé et renforcé la norme contre l'utilisation d'armes chimiques en décidant de créer un mécanisme d'établissement des responsabilités. C'est pourquoi le Royaume des Pays-Bas salue la volonté du Directeur général de l'OIAC de mettre rapidement en œuvre cette décision.

Le Royaume des Pays-Bas exprime sa vive préoccupation au sujet de l'attitude d'obstruction adoptée par la Fédération de Russie lors des récentes discussions relatives au budget de l'OIAC. En entravant les discussions sur le budget de l'OIAC pour 2019, la Fédération de Russie tente de retarder la création légitime du mécanisme d'établissement des responsabilités. Elle compromet aussi le fonctionnement d'ensemble de l'OIAC. Nous demandons à la Fédération de Russie de s'engager de façon constructive et de manifester son appui au but solennel de l'OIAC, qui est d'éliminer les armes chimiques dans le monde sur la base d'un mandat de l'ONU.

Deuxièmement, j'en viens à la nécessité de l'application du principe de responsabilité. Les Syriens méritent que justice soit faite. On ne saurait permettre l'impunité pour l'emploi d'armes chimiques. L'application du principe de responsabilité pour les armes chimiques utilisées en Syrie n'est ni optionnelle ni négociable. On ne doit jamais permettre à qui que ce soit et en quelque circonstance que ce soit d'utiliser des

armes chimiques. C'est pourquoi il est essentiel de faire respecter le régime international de non-prolifération. Cette norme a été mise en danger par le régime syrien. Nous attendons avec intérêt le rapport final sur l'attaque qui a eu lieu à Douma le 7 avril, qui doit être publié avant la fin de l'année.

Le Royaume des Pays-Bas salue le mémorandum d'accord sur la coopération entre le Secrétariat technique de l'OIAC et le Mécanisme international impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011. La possibilité d'un partage d'informations entre l'OIAC et le Mécanisme peut aider de façon importante à lutter contre l'impunité en Syrie. C'est donc un premier pas important vers l'application du principe de responsabilité. Nous demeurons convaincus qu'un renvoi de la situation en Syrie à la Cour pénale internationale (CPI) est de loin la meilleure option. C'est le meilleur moyen d'établir les responsabilités pour les crimes les plus graves qui ont été commis en Syrie. Tant que le Conseil est empêché de renvoyer la situation en Syrie à la CPI, nous poursuivrons nos efforts en faveur de la responsabilisation ailleurs – à l'OIAC, au Mécanisme international, impartial et indépendant; à la Commission d'enquête; et au Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

Nous soulignons que l'archivage des documents du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU s'effectue conformément aux règles et procédures applicables de l'ONU, comme M^{me} Nakamitsu nous l'a dit au cours d'une séance précédente sur les armes chimiques en Syrie (voir S/PV.8174). Une lettre du Bureau des affaires de désarmement ou du Secrétaire général n'a pas de valeur ajoutée, et c'est pourquoi nous ne pouvons pas appuyer la demande russe tendant à l'envoi d'une lettre.

Troisièmement, je parlerai de l'évolution de la situation politique. Nous saluons la baisse du niveau de violence à Edleb, après le mémorandum d'accord entre la Russie et la Turquie. Nous sommes toutefois préoccupés par ce qu'a dit dernièrement le représentant de la Syrie ici au Conseil, à savoir que « nous [allons] reprendre entièrement Edleb lorsque nous jugerons cela approprié » (S/PV.8383, p. 16). Une escalade de la violence à Edleb par le régime conduirait à une catastrophe humanitaire. Elle reconfermerait que le régime n'accorde aucunement la priorité à la protection du peuple syrien. Ceux qui se trouvent à Edleb méritent d'être protégés. Un

affrontement militaire y compromettra durablement la paix et la stabilité.

Nous demandons à la Turquie et à la Russie d'associer l'Organisation des Nations Unies à la mise en œuvre du volet humanitaire du mémorandum d'accord. Nous ne devons pas permettre de laisser passer l'occasion offerte par la situation à Edleb de convoquer la commission constitutionnelle. Elle doit être utilisée comme point de départ d'un processus politique plus large et viable sur la base de la résolution 2254 (2015). Le Royaume des Pays-Bas se prononce en faveur de la convocation de la commission dès que possible, avant la fin de l'année et avant le départ de l'Envoyé spécial Staffan de Mistura. Nous appelons toutes les parties, en particulier le régime syrien, à coopérer de manière constructive avec l'ONU pour éviter de retarder encore davantage le processus politique.

Enfin, s'agissant de ce qu'a dit tout à l'heure notre collègue russe au sujet des Casques blancs, nous réaffirmons notre point de vue que ces sont de braves travailleurs humanitaires. Ils ont été attaqués sur le terrain par le régime syrien alors qu'ils s'acquittaient de tâches purement humanitaires, et ces attaques sont inacceptables.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie tout d'abord la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu de son exposé. J'ai pris note du rapport du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (S/2018/971, annexe), transmis au Conseil de sécurité par le Secrétaire général. L'OIAC a continué de communiquer avec la Syrie sur les questions en suspens concernant sa déclaration initiale sur les armes chimiques.

La Chine est pour le renforcement de la coordination entre les deux parties aux fins d'un règlement approprié des questions à l'examen. Nous avons pris note du fait que la Mission d'établissement des faits de l'OIAC est en train d'enquêter sur cinq cas d'emploi présumé d'armes chimiques en Syrie, et nous espérons voir les conclusions de l'enquête à bref délai. En attendant, toutes les parties espèrent que la Mission publiera son rapport final sur l'enquête sur l'emploi d'armes chimiques dans la région de Douma. Nous espérons qu'elle continuera de faire son travail dans le strict respect de son mandat.

La position de la Chine sur les armes chimiques est cohérente et claire. Nous sommes fermement opposés à l'emploi d'armes chimiques par tout pays, organisation ou individu, en quelque circonstance et à quelque fin que ce soit. L'emploi d'armes chimiques ne doit pas être toléré, quels que soient le lieu et le moment. Tous les incidents d'emploi présumé d'armes chimiques doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies, objectives et impartiales afin de parvenir à des conclusions fondées sur des preuves avérées à même de résister à l'épreuve des faits et de l'histoire, et pour que les auteurs et les parties responsables de ces actes soient traduits en justice.

Pour ce qui est de la décision prise en juin à la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques concernant l'application du principe de responsabilité pour l'emploi d'armes chimiques, la position de la Chine reste inchangée. Nous espérons que les parties œuvreront pour surmonter leurs divergences par le dialogue et la concertation, et qu'elles feront ensemble face à la menace posée par l'emploi d'armes chimiques.

Enfin, je voudrais souligner que la question des armes chimiques en Syrie est étroitement liée au règlement politique de la question syrienne. Présentement, les parties concernées par la question syrienne déploient d'intenses efforts diplomatiques pour mener de l'avant le processus politique syrien. Nous demandons à toutes les parties concernées d'adopter une approche constructive, de maintenir l'unité sur la question des armes chimiques en Syrie, de régler les problèmes par le dialogue et des consultations et de prévenir ensemble tout autre emploi d'armes chimiques. Dans le cadre de ce processus, les parties doivent se conformer strictement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous espérons que les parties œuvreront de concert et de manière constructive à un règlement rapide, global, juste et approprié de la question syrienne.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois. J'espère que le Conseil

de sécurité pourra profiter de la sagesse chinoise durant votre présidence.

Je voudrais commencer par une information dont j'aimerais que les membres du Conseil de sécurité prennent conscience. Elle concerne un terroriste syrien du nom de Jihad Dhiab. Il est également connu sous l'alias Abu Wa'el Dhiab. Ce terroriste s'est rendu en Afghanistan en 2000 pour combattre aux côtés d'Al-Qaida. En 2001, les forces de sécurité pakistanaises l'ont arrêté, ainsi que d'autres terroristes internationaux. Les forces de sécurité pakistanaises les ont remis aux services de renseignement américains, qui les ont transférés au camp de détention de la baie de Guantánamo.

Il s'avère que les autorités américaines ont libéré un certain nombre de prisonniers de Guantánamo durant la crise terroriste qui secoue mon pays. Comme par miracle, ces prisonniers pu quitter Guantánamo pour se rendre dans mon pays. Ils ont obtenu des passeports, des visas et de l'argent. Ils ont pu voyager des dizaines de milliers de kilomètres durant sans que personne ne les arrête, parvenant ainsi à se rendre de Guantánamo jusqu'en Syrie. Au nombre de ces individus figurait Jihad Dhiab, qui réside actuellement en Turquie. Il rend visite à sa mère malade dans l'un des hôpitaux du pays. Il peut se déplacer librement entre la Syrie et la Turquie, pour combattre aux côtés du Front el-Nosra, une entité terroriste qui est inscrite sur les listes du Conseil. C'est là la première partie de l'information dont je voulais faire part au Conseil aujourd'hui.

Dans la deuxième partie de cette information, je vais entrer dans le détail, et je suis convaincu que cela intéressera le Conseil. Le Gouvernement des États-Unis a conclu un accord avec le Gouvernement uruguayen en 2014. En vertu de cet accord, un grand nombre de terroristes qui étaient détenus dans la prison de Guantánamo ont été transférés en Uruguay pour des raisons supposément humanitaires. Parmi ces détenus figuraient trois Syriens, un Palestinien et un Tunisien. Jihad Dhiab en faisait partie. Pour des raisons prétendument humanitaires, donc, il a réussi à aller de Guantánamo jusqu'à la Syrie, en passant par l'Uruguay. Les États-Unis ont affirmé avoir conclu avec le Gouvernement uruguayen un accord en vertu duquel le Gouvernement uruguayen s'engage à faire en sorte que ce terroriste reste sur son territoire. Néanmoins, ce terroriste a quitté l'Uruguay et s'est rendu en Syrie. Il réside désormais en Turquie, et il recrute des terroristes pour les envoyer en Syrie – que ce soit à Edleb ou

ailleurs dans le pays. Nous entendons transmettre cette information au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015). Nous espérons que le Comité réagira de manière pragmatique, cette fois, en inscrivant le nom de ce terroriste sur la liste des sanctions, dans l'hypothèse bien sûr où quelqu'un souhaiterait véritablement lutter contre l'horrible fléau du terrorisme dont souffre mon pays.

Je vais maintenant évoquer un incident qui s'est produit en 2014. Nous en avons informé le Conseil dans une lettre officielle publiée sous la cote S/2014/195. Il concerne un autre terroriste syrien, nommé Haytham Qassab. Cet homme a transporté des substances chimiques de Turquie pour le compte de l'entité « Ahrar el-Cham », qui est le Front el-Nosra, désormais basé à Edleb. Le 31 mai 2018, les autorités turques ont libéré ce terroriste, alors qu'elles l'avaient arrêté en flagrant délit de possession de substances chimiques sur le territoire turc. Il a été libéré pour pouvoir jouer son rôle de terroriste en Syrie. Ce terroriste, Haytham Qassab, s'est donc adressé à un fournisseur turc nommé Halit Osman Vanalika; il dirige la société d'import-export Dharwa, qui est basée à Bolha Çeylioğlu, en Turquie. Nous pouvons même décrire la couleur de la façade du bâtiment et en donner l'adresse exacte. Haytham Qassab a demandé à son fournisseur turc plusieurs substances, dont du phosphore blanc, du phosphore rouge, du fluorure de potassium, du méthanol et de la résorcine. Il a expliqué qu'il avait besoin de ces substances pour produire une fumée blanche dans certaines régions, et ainsi prétendre que les autorités syriennes avaient bombardé ces zones. L'objectif était donc d'utiliser ces substances en tant qu'armes chimiques. Voilà l'information que je voulais partager concernant le terrorisme dont souffre mon pays, un terrorisme appuyé par certains États.

Jour après jour, les pratiques de certains pays occidentaux au sein du Conseil prouvent bien qu'ils ont pris goût à exploiter les principes du droit international, les dispositions de la Charte des Nations Unies, et les règles régissant les procédures de l'ONU. Ces États ont également instrumentalisé les plateformes de l'Organisation pour promouvoir leurs objectifs politiques, dans le but de faire ingérence dans les affaires intérieures d'autres États Membres et de couvrir les crimes qu'ils ont eux-mêmes commis à l'encontre du peuple syrien, ainsi que les crimes perpétrés par les groupes terroristes armés auxquels ils ont apporté d'innombrables formes d'appui tout au long des sept dernières années. Ils ont notamment facilité l'acquisition,

par ces groupes terroristes, de substances chimiques toxiques qui ont été utilisées aussi bien contre l'Armée syrienne que contre les civils syriens.

Jour après jour se révèlent les atrocités inouïes commises contre le peuple syrien à cause des politiques atroces que mènent les Gouvernements de ces États. Dernier exemple en date, il y a quelques jours à Raqqa, des fosses communes ont été découvertes. Elles sont la conséquence des frappes aériennes menées par la soi-disant Coalition mondiale contre Daech. La découverte tragique de ces fosses communes à Raqqa a révélé 4 000 dépouilles, dont la majorité sont des femmes, des enfants et des personnes âgées. Nous n'avons déblayé que 2% des décombres à Raqqa et nous avons déjà découvert plus de 4 000 corps dans des fosses communes. Cette découverte tragique corrobore la véracité des informations que nous avons présentées à maintes reprises concernant la brutalité des crimes perpétrés par cette coalition. En effet, elle a complètement détruit la ville syrienne de Raqqa, après avoir transféré les terroristes de Daech jusqu'au gouvernorat de Deir el-Zor, afin d'empêcher l'armée nationale de contrôler les frontières que le pays partage avec l'Iraq, permettant ainsi à la « Coalition » de concrétiser son plan, qui consiste à miner la souveraineté et l'unité de la République arabe syrienne, en collaboration avec les milices sous sa tutelle.

Mon pays demande une nouvelle fois au Conseil de sécurité d'assumer sa responsabilité s'agissant de préserver la paix et la sécurité internationales, d'agir immédiatement pour mettre fin aux crimes perpétrés à l'encontre du peuple syrien par la « Coalition mondiale », d'empêcher que de tels crimes soient à nouveau commis et de faire en sorte que les auteurs de ces crimes contre mon peuple aient à répondre de leurs actes. Mon pays demande au Conseil de sécurité de mener une enquête internationale sur les crimes et les massacres dont il a été découvert qu'ils ont été commis dans la ville de Raqqa. Nous demandons une fois de plus au Conseil de mettre un terme à la présence agressive et illégale des forces américaines et d'autres forces étrangères sur le territoire syrien.

Je voudrais tout d'abord dire à ceux qui ont la mémoire courte que l'engagement de la Syrie en faveur de l'élimination des armes de destruction massive ne remonte pas seulement à 2013. 2013 est l'année où nous avons adhéré à la Convention sur les armes chimiques. Bien au contraire, notre engagement en faveur de l'élimination des armes de destruction massive est

un engagement de longue date. Je voudrais rappeler à tous ceux qui sont dans cette salle que lorsque mon pays siégeait au Conseil de sécurité, il a présenté, le 27 décembre 2003 pour être exact, une initiative visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte de toutes les armes de destruction massive. Néanmoins, à l'époque, la délégation américaine avait menacé de recourir au droit de veto si nous demandions que cette proposition soit mise aux voix au Conseil de sécurité. Donc, notre engagement est de longue date; il remonte à 2003. À cet égard, nous réitérons notre appel aux États Membres pour faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous demandons en outre au Conseil d'enjoindre Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de soumettre toutes ses activités et installations nucléaires au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Mon pays a honoré ses engagements au titre de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). La Syrie s'est toujours efforcée de coopérer dans un esprit constructif, dans la transparence et avec souplesse pour s'acquitter de ses engagements, même si nous faisons face à d'énormes défis et à des conditions de sécurité difficiles, complexes et caractérisées par des actes de provocation, en raison du comportement hostile de certains acteurs régionaux et internationaux.

Le Gouvernement syrien a accompli un exploit sans précédent dans l'histoire de l'Organisation en éliminant son programme d'armes chimiques en un temps record, de façon irréversible et sur des navires américains. Pourtant, au lieu de saluer ce qu'a fait le Gouvernement syrien, nous constatons que ces États qui ont l'habitude de manipuler le droit international, qui sont passés maîtres dans l'art de la tromperie, demandent au Conseil de sécurité de convoquer quasi-quotidiennement des réunions théâtrales, dans le seul but de faire des allégations provocatrices et sans fondement contre le Gouvernement syrien. Je voudrais réitérer à l'intention de ces États qu'il y a un grand non-dit bien évident dans cette salle. Le non-dit, c'est que les États qui ont demandé à ce que soit convoquée la présente séance sont les mêmes qui ont facilité l'acquisition de matières chimiques toxiques par des groupes terroristes. Le non-dit, c'est que ces groupes terroristes armés ont utilisé ces matières contre la Syrie. Le non-dit, ce sont les déclarations des hauts dirigeants de ces États ainsi que les déclarations que nous avons tous entendues aujourd'hui, selon lesquelles le seul moyen de sauver

les groupes terroristes armés consiste à utiliser des armes chimiques. Il y a donc dans cette salle des États qui souhaitent que des armes chimiques soient utilisées et des États qui encouragent des groupes terroristes à utiliser ces armes, dans le but d'organiser de nouveau ces réunions théâtrales et de porter des accusations sans fondement contre le Gouvernement syrien en disant que c'est le Gouvernement syrien qui a utilisé ces armes odieuses.

Je voudrais dire en passant que ces armes odieuses sont des armes européennes et américaines. Il s'agit d'armes américaines au Viet Nam et d'armes européennes entre les mains de la France et de l'Allemagne, comme l'a mentionné mon collègue, le représentant de la France, au début de son intervention ce matin. Par conséquent, l'emploi d'armes chimiques a bel et bien un caractère occidental.

Un jour, je me suis rendu à Hanoï à bord d'un avion vietnamien. Je suis allé de Saïgon à Hanoï. Du hublot de l'avion, j'ai vu des milliers de cratères géants entre Saïgon et Hanoï. Quand j'ai demandé : « Ces cratères qui sont là-bas, de quoi s'agit-il? » On m'a dit qu'il s'agissait de cratères causés par le largage de bombes chimiques américaines, qui ont éliminé toute trace de vie sur une étendue de plus de 1000 kilomètres entre Saïgon et Hanoï. Je le répète, des milliers de cratères.

Le non-dit, c'est que ces déclarations sont une incitation directe aux groupes terroristes armés pour qu'ils utilisent des matières chimiques toxiques contre des civils à Edleb et pour qu'ils fabriquent des preuves et cherchent de faux témoins pour maquiller la scène du crime. Ainsi, ces États, grâce à leurs médias et à leur influence politique, seront prêts à accuser le Gouvernement syrien et à intervenir pour sauver des groupes terroristes. C'est exactement ce qui s'est passé à Khan Al-Assal et à Khan Cheïkhoun.

Le non-dit, ce sont les mises en scène orchestrées par les Casques blancs, qui sont la branche clandestine britannique du Front el-Nosra, s'agissant de l'emploi présumé de matières chimiques toxiques dans un certain nombre de régions en Syrie. Le non-dit, c'est que la Mission d'établissement des faits n'a cessé de violer son mandat et n'a pas respecté les normes professionnelles. Elle a adopté une approche sélective dans ses enquêtes. Elle n'a pas fait preuve de transparence et n'a pas préservé la chaîne de responsabilité pour ses échantillons. Elle n'a pas respecté le principe d'une représentation géographique équitable s'agissant de ses équipes. Telle est la vérité, voilà ce que je dirais à M^{me} Nakamitsu.

Le non-dit, c'est l'usage par la Coalition internationale du phosphore blanc, un agent chimique interdit au niveau international, et qui a été utilisé à plusieurs reprises contre les civils syriens.

Le non-dit, c'est que ces pays ferment les yeux sur plus de 160 lettres que mon gouvernement a adressées au Secrétaire général, au Conseil de sécurité, au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et au Comité contre le terrorisme concernant la possession et l'emploi par des groupes terroristes armés de matières chimiques toxiques.

Le non-dit, c'est que le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure contre ces États qui parrainent et financent ces groupes terroristes armés, ces États qui ont facilité l'acquisition par ces groupes d'armes toxiques et chimiques.

Dans notre dernière lettre, nous avons informé le Conseil de sécurité d'une énorme explosion survenue jeudi le 18 octobre dans une partie d'une usine contenant de grandes quantités d'engrais, de matières explosives et de barils de chlore liquide; une usine appartenant à un groupe terroriste armé à Edleb, plus précisément dans la ville de Termanin, à 15 kilomètres de la frontière turque. Cette usine est supervisée par des experts étrangers – turcs, britanniques et tchéchènes. L'explosion a coûté la vie à neuf de ces soi-disant experts et à deux des soi-disant Casques blancs. Nous rappelons à cet égard au Conseil que certains agents du Front el-Nosra ont par le passé transféré des cargaisons de cette usine vers une destination inconnue, en collaboration avec les Casques blancs terroristes.

En ce qui concerne le règlement de questions soi-disant en suspens liées à la première déclaration de la Syrie, mon pays estime que beaucoup d'efforts et de temps ont été consacrés à certains aspects de cette déclaration, qu'on continue de qualifier de questions en suspens, alors qu'ils ont été amplement examinés et étudiés. Mon pays estime également qu'il importe de réexaminer la composition actuelle de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Il faut apporter des changements à l'Équipe et y intégrer des compétences spécialisées scientifiques et techniques plutôt que des agents de renseignement. Il faut cesser de s'en tenir à des interprétations partiales et de faire abstraction des interprétations des experts syriens.

Mon gouvernement appelle l'attention du Conseil sur le fait que la nature du travail de l'Équipe d'évaluation des déclarations a changé. En effet, il s'agissait d'une équipe d'assistance, qui est devenue une équipe d'enquête. Cela va à l'encontre des dispositions de l'accord. Par conséquent, toutes les questions qui ont été discutées sont considérées comme étant en suspens sans aucune justification, alors que la Syrie a collaboré avec l'Équipe d'évaluation des déclarations en général et lui a fourni toutes les informations à sa disposition. Nous avons également répondu efficacement et sans délai aux questions et clarifications qui nous ont été demandées.

Pour terminer, le Gouvernement de mon pays a souligné à maintes reprises devant le Conseil et le Conseil exécutif de l'OIAC qu'il condamnait toute utilisation d'armes chimiques ou d'armes de destruction massive, car cela constitue un crime contre l'humanité et un acte illicite, immoral et injustifiable, quelles que soient les circonstances, le lieu ou la cause.

Nous réaffirmons ici même que l'Armée syrienne n'a jamais utilisé d'armes chimiques. Nous ne possédons plus de telles armes, comme M^{me} Sigrid Kaag l'a confirmé il y a quelques années. Nous rappelons au Conseil que l'arsenal chimique syrien a été complètement détruit en Méditerranée à bord du navire américain, le *MV Cape Ray*. M^{me} Sigrid Kaag en a également attesté dans le rapport qu'elle a présenté au Conseil lors de consultations tenues en juin 2014.

Cette affaire a donc été classée il y a quatre ans, mais il y en a qui ne veulent pas qu'elle le soit. Ils veulent continuer à diffamer le Gouvernement syrien chaque mois à l'occasion de ces séances théâtrales. Ces séances sont, en effet, faites pour la galerie. Beaucoup d'argent et de ressources sont dépensés ici et à La Haye, alors que ce dossier est essentiellement vide.

Le Gouvernement syrien confirme qu'il continuera de respecter tous les engagements qu'il a pris en adhérant à la Convention sur les armes chimiques, de même que ses engagements en matière de lutte contre le terrorisme, une lutte que ne sauraient arrêter aucun chantage médiatique ou politique, ni même l'exploitation méprisable qui est faite du sang versé par notre peuple innocent en Syrie.

La séance est levée à 12 h 5.